Image not found or type unknown

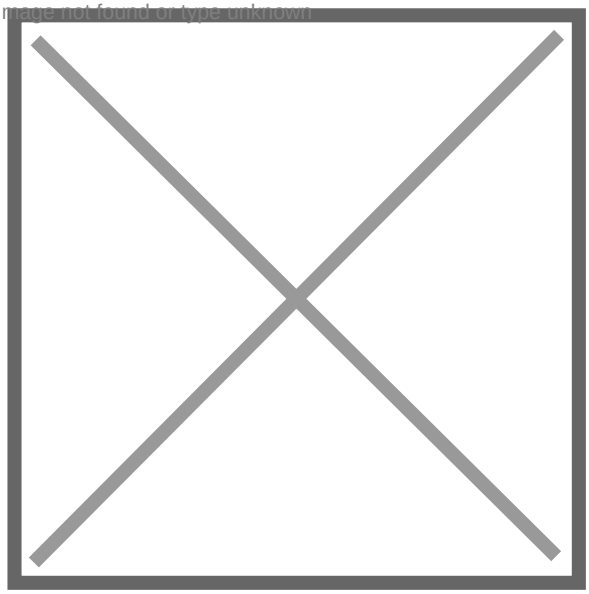

Garde des enfants ou garde partagee

Par **nicole vandenheuvel_old**, le **25/06/2007** à **16:12**

bonjour

depuis 2 ans ,j'ai la garde legale des mes 2 enfants bientot ages de 16 ans le 30 juin.

cet année un de mes garcons veut aller rester avec son pere et revenir avec moi l'annee d'apres.

je voudrais savoir si automatiquement mon ex conjoint a le droit d'avoir la garde legale de son garcon.ou bien si ca va etre une garde partagee.ou bien si je peux continuer a avoir la garde legale meme si mon garcon va demeurer avec son pere.

pour faire une histoire courte,il y a 2 ans quand j,ai demande la garde legale,ce meme garcon demeurait avec son pere depuis 8 mois quand il a commence a me menacer que je ne verrais plus mon garcon,c'est pour cette raison et d'autres que j'ai fait la demande.
je n,ai jamais empeche mes enfants de voir leurs pere.

mon ex conjoint est un manipualteur,il n'a pas d'emploi stable,mais si mon garcon veut aller rester avec lui,il est en age de savoir ce qu'il desire,mais je je voudrais pas qu'il en aie la garde legale.
que puis faire pour ca et quels seront mes droits si mon garcon va rester avec son pere.
car il profiterait de son statut si il a la garde pour m'empecher de voir mon garcon,et me manipuler comme il a fait pendant environ 3 ans apres notre separation.
il ne me paie pas de pension alimentaire non plus.
je ne sais pas quoi faire ,ca me stresse tout ca et ca m'angoisse

et aussi ,je voudrais savoir si il fait une demande de pension alimentaire si son garcon va

rester avec lui,comme lui ne m'en a jamais donne depuis notres separation en 2003,est ce que le gouvernement peut alors revenir contre lui et qu'il me paie la pension qu'il ne m'a jamais versée pour ses enfants.
est ce retroactif la pension alimentaire

merci j,attend votre reponse avec impatience.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés